

CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT

Multi-actifs

Indicateurs clés (au 31/03/2021)¹

Exposition actions (%)	+0.82	32,79	Note ESG (/10)	-0.03	7,25
Sensibilité taux	-0.69	1,24	Titres solidaires (%)	-0.34	8,23
Sensibilité crédit	-0.71	1,35	SCR OPC (%) ²	+0.17	17,46
Volatilité OPC (%) [*]	-4.22	6,33	Part d'OPC (%)	+0.10	100,07
Volatilité indice (%) [*]	-3.14	5,52	Nombre de lignes	+0	1

* 52 Semaines.

Reporting mensuel - Mars 2021

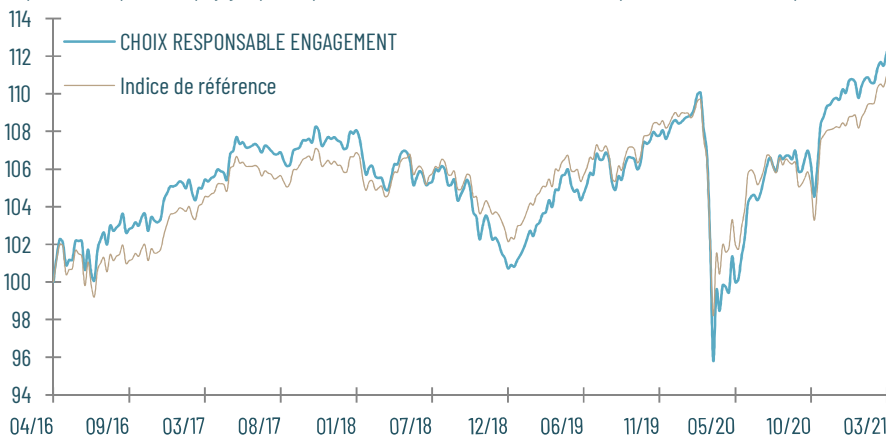
Actif net (en millions)	0,68 EUR
Valeur liquidative	12,39 EUR
Performance mois	+1,47%
Performance YTD	+1,98%



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

► Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 06/04/2016 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



► Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT	Performance	1,47	1,98	5,99	12,74	6,90	11,22
	Volatilité				6,33	6,69	5,72
Indice de référence	Performance	1,43	2,52	5,55	9,41	6,20	9,79
	Volatilité				5,52	5,64	4,99
Ecart/indice		0,05	- 0,54	0,44	3,33	0,70	1,43

► Performances calendaires

en %		YTD	2020	2019	2018	2017
CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT	Performance	1,98	1,50	7,45	- 5,75	1,81
	Volatilité			10,48	3,18	3,72
Indice de référence	Performance	2,52	- 0,44	6,27	- 3,27	2,03
	Volatilité			8,66	3,05	3,64
Ecart/indice		- 0,54	1,95	1,18	- 2,48	- 0,22

*Le Label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit (www.finansol.org)

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Le FCPE objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le règlement. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à ce FCPE.



Miguel Rodrigues

Gérant

Suppléé par Olivier Guillou

Objectif de gestion

FCPE solidaire, nourricier de la SICAV ISR CHOIX SOLIDAIRE, son objectif est de surperformer son indice de référence par une allocation investie en actions cotées (max. 35%) et en produits de taux, ainsi qu'en titres d'entreprises solidaires non cotées européennes (10% maximum).

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1

2

3

4

5

6

7

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque action, de taux, de perte en capital et accessoirement au risque de change, de liquidité.



Prix & Récompenses



Prix Impact Option Finance 2019
Grand prix dans la catégorie « société de gestion »



European Funds Trophy 2021
Meilleure société de gestion française pour la 5ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »

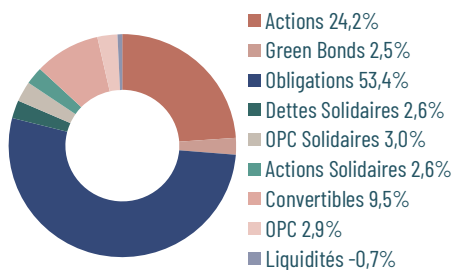
CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT

Commentaire de gestion

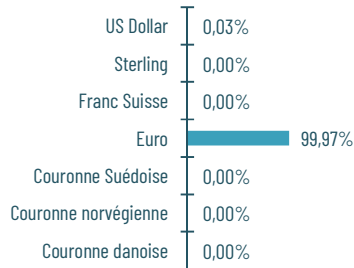
- ▶ Le recul des nouvelles contaminations et la montée en puissance de la campagne de vaccination dans le monde laissent augurer un fort rebond de l'activité en 2021, d'ailleurs perceptible dans l'évolution des indicateurs avancés. Dans ce contexte de forte reprise de l'activité, stimulée par la multiplication des plans de relance budgétaire, les difficultés des pays producteurs de matières premières à suivre ce rebond de la demande ont entraîné une flambée des prix. Cela s'est traduit par une poursuite des anticipations d'inflation et un ajustement de des taux longs. Dans ces conditions, les banquiers centraux se sont voulu rassurants en soulignant le caractère transitoire de l'inflation. Les investisseurs restent toutefois persuadés de la fin prochaine du biais hyper accommodant de la politique monétaire.
- ▶ L'exposition aux actions a été maintenue en mars, autour de 30% (hors solidaire). La poche actions n'a pas connu de mouvement significatif. Sur la poche obligataire, le fonds a profité d'émissions primaires en Safran 2031 et Orpéa 2028. Sur la partie obligations convertibles, nous avons vendu Nexity 2025 pour nous positionner sur l'échéance 2023, plus prudente. La sensibilité a été réduite à 1,3 contre 2 via la vente de contrats Bunds. Les investissements solidaires représentent 8,2% de l'actif.

Portefeuille (Source : Ecofi) - répartitions du fonds maître

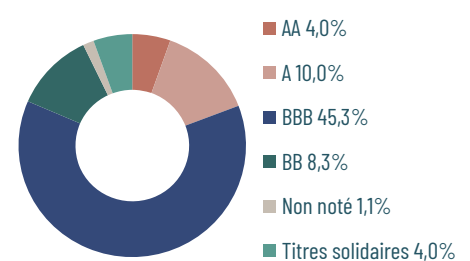
▶ Répartition par type d'actif



▶ Répartition par devises



▶ Répartition taux par notation **



▶ Exposition par type d'actif

	mars	févr.	2020
Actions pays OCDE	24,2%	23,5%	23,6%
TOTAL ACTIONS	24,2%	23,5%	23,6%
Convertibles	9,5%	9,8%	9,9%
Obligations crédit High Yield	2,9%	3,0%	2,9%
Obligations crédit Investment Grade	30,5%	30,2%	30,5%
Obligations Etat OCDE	22,5%	23,2%	22,6%
IFT obligations(exposition)	-18,5%	-10,9%	-10,6%
TOTAL OBLIGATIONS	46,9%	55,3%	55,2%
Actions Solidaires	2,6%	2,7%	2,6%
Dettes Solidaires	2,6%	2,8%	2,6%
OPC Solidaires	3,0%	3,1%	3,0%
TOTAL SOLIDAIRES	8,2%	8,6%	8,2%
Monétaires et liquidités	2,2%	1,8%	2,4%
Liquidités à terme	18,5%	10,9%	10,6%
TOTAL AUTRES	20,7%	12,7%	13,0%

▶ Contribution à la performance (1 mois)

Actions pays OCDE	1,32%
Convertibles	0,12%
Obligations crédit High Yield	0,00%
Obligations crédit Investment Grade	0,00%
Obligations Etat OCDE	0,10%
IFT obligations(exposition)	0,02%
OPC Solidaires	0,00%
Monétaires et liquidités	0,00%
Liquidités à terme	-0,09%
Total	1,47%

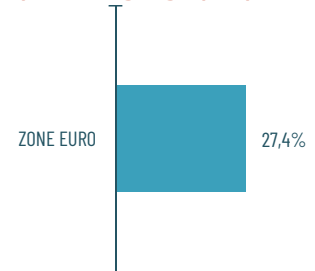
▶ Sensibilité taux par maturité **



▶ Principales lignes en portefeuille

ITALY GOVT 3 01/08/29	5,02%
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	2,99%
ITALY GOVT 1,6 01/06/26	2,83%
PORTUGAL GOVT 0,475 18/10/30	2,67%
PORTUGAL GOVT 2,875 21/07/26	1,97%
PORTUGAL GOVT 4,125 14/04/27	1,85%
SPAIN GOVT 0,6 31/10/29	1,85%
IRELAND GOVT 0,9 15/05/28	1,68%
SOITEC 0 28/06/23	1,65%
CASSA DEPOSITI 1,5 09/04/25	1,65%

▶ Répartition géographique des actions **



** Répartitions calculées en transposition. Dans le cas de la détention de fonds externes, ils ne sont pas transposés.

Caractéristiques

Code ISIN : FRO010878686
Code Bloomberg : Néant
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCPE
Classification / Stratégie : Multi-actifs
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Hebdomadaire
Date de création : 17/03/2010
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Non
UCiTS : Non

Règlement/Livraison : J+2
Délai de notification : J avant 10h00
Indicateur de référence : 75 ESTR OIS + 25 E.STOXX 50 (CLO DIV REINVESTIS), 75 EONIA OIS + 25 E.STOXX 50 avant 06/01/20
Durée de placement recommandée : 2 ans
Frais de gestion directs maximum : 0.15% de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : 1.5% max
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :

[Twitter](#) [LinkedIn](#) [Facebook](#)

www.ecofi.fr

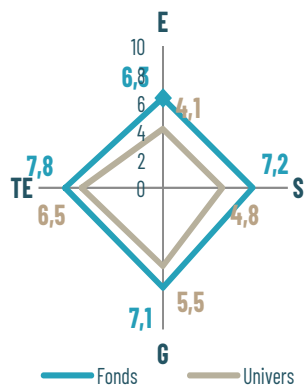
+33 (0) 1 44 88 39 00 @contact@ecofi.fr

Avertissement : Le FCPE est un fonds multi-entreprises. Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés ou anciens salariés des entreprises adhérentes. Ce FCPE est agréé par l'AMF et les règles de fonctionnement sont fixées par son règlement. Le présent document ne saurait être assimilé à un reporting réglementaire et constitue un document d'information non contractuel. Le présent reporting est dédié plus particulièrement aux investisseurs susmentionnés. Il n'est pas destiné à être remis à des tiers. Seuls la documentation réglementaire du fonds et ses derniers états financiers font foi. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le règlement. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ce document ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du fonds. Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

Note ESG du fonds (/10)	7,25
Note ESG de l'univers (/10)	5,33

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
 2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.
 3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
- Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controverse	Poids OPC
FORD MOTOR CREDIT CO LLC	Consommation discrétionnaire	5,9	2	4,8	4,5	5,9	7,7	3	2,91%
BBVA	Finance	6,8	1	5,4	7,0	6,5	7,9	3	2,38%
CAIXA BANK	Finance	7	1	6,7	6,8	5,6	8,6	3	2,23%
DEUTSCHE TELEKOM	Services de communication	7,9	1	8,3	6,9	6,9	9,0	3	1,97%
SANTANDER	Finance	7,8	1	7,9	6,8	6,9	9,0	3	1,76%

Actualité ISR et solidaire

Plan de relance et Economie sociale et solidaire

Le Premier ministre, Jean Castex, a présenté les détails du plan de relance de 100 milliards d'euros. Ce plan « France Relance » est déployé par le gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable, la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et la cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

En décembre 2020, 15 appels à projets ont été publiés ou le seront au cours du 1er trimestre 2021 et permettront de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans tous les territoires. Certains appels à projets ciblent le soutien territorial à l'investissement et à la modernisation de l'industrie. D'autres s'adressent aux associations de lutte contre la pauvreté. D'autres encore ciblent des acteurs du réemploi et de solutions innovantes pour développer le tourisme durable. Enfin, une attention particulière est portée aux jeunes arrivant sur le marché du travail : des appels à projets permettent aux structures concernées d'être soutenues au titre de leurs actions en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes.

Ce plan est également capital pour traiter les conséquences de la crise sanitaire en France sur les ménages les plus modestes. La Fondation Abbé Pierre alerte dans son rapport 2021 sur "l'état du mal-logement" en France, publié lundi 1er février : "Alors que les chiffres de l'emploi annoncent une précarité économique en progression, l'impact réel de la crise ne sera visible que dans quelques mois et ses effets marqueront les années à venir".

Focus

Créée en 1993, Basiliade a pour vocation d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de précarité atteintes notamment par le VIH/SIDA grâce à trois lieux d'accueil (2 à Lyon, un à Paris) Dans l'accueil, il y a un projet communautaire, reposant sur le principe de la « Maison » et de la vie de famille (partage de repas entre bénéficiaires et volontaires, atelier de création artistique). Dans l'Accompagnement, un projet de retour durable à l'autonomie de chaque personne accueillie.

www.basiliade.org

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

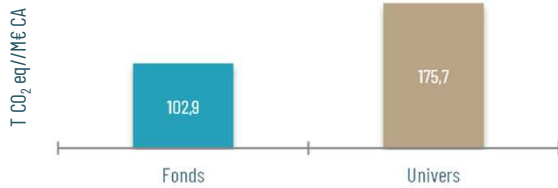
- Equilibre des pouvoirs
- Égalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture Intensité carbone (Fonds / Indice) : 99% / 90%

► Empreinte carbone du portefeuille :

3117 tonnes d'équivalent CO₂

Taux de couverture (Fonds / Indice) : 100% / 90%

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

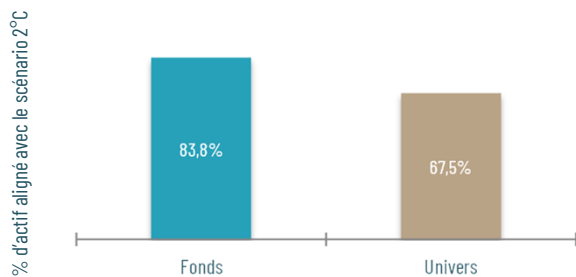
- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers). Pour plus d'information : www.ghgprotocol.org.
- L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

- L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi.

► Alignement avec le scénario 2°C



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 98% / 86%

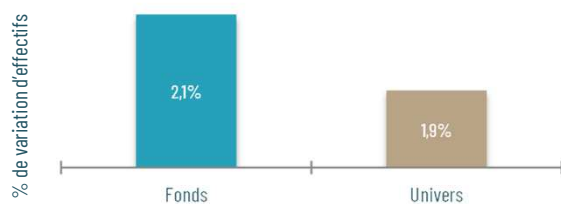
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 2°C. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario 2°C est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario 2°C, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Energie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi.

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 100% / 97%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

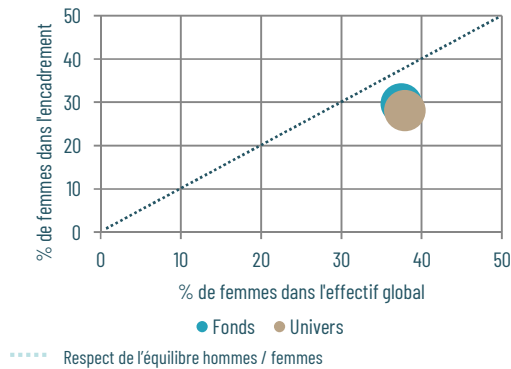
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 71% / 66%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

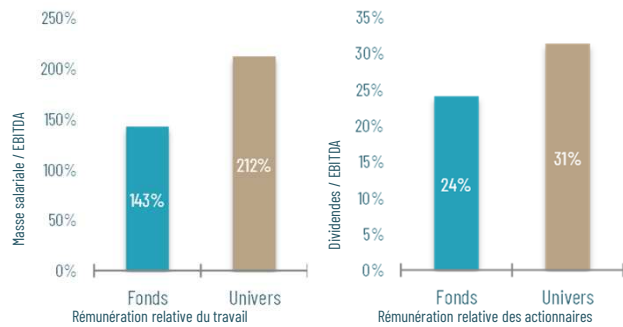
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 80% / 74%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

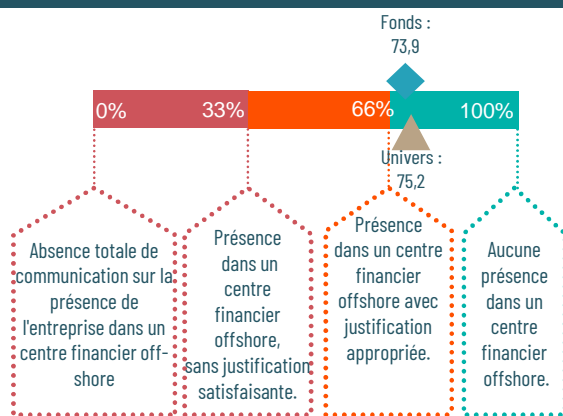
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 98% / 96%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

Avertissement : Le FCPE est un fonds multi-entreprises. Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés ou anciens salariés des entreprises adhérentes. Ce FCPE est agréé par l'AMF et les règles de fonctionnement sont fixées par son règlement. Le présent document ne saurait être assimilé à un reporting réglementaire et constitue un document d'information non contractuel. Le présent reporting est dédié plus particulièrement aux investisseurs susmentionnés. Il n'est pas destiné à être remis à des tiers. Seuls la documentation réglementaire du fonds et ses derniers états financiers font foi. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le règlement. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ce document ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du fonds. Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.